NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 12 septembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Décision (*Resolución*) 0115 - *Procedimiento para la habilitación de empresas y sus establecimientos extranjeros que deseen exportar mercancías pecuarias al Ecuador* (Procédure d'agrément des entreprises et de leurs établissements étrangers souhaitant exporter des produits de l'élevage vers l'Équateur) |
| L'objet du présent addendum est d'annoncer l'entrée en vigueur immédiate de la procédure d'agrément des entreprises et de leurs établissements étrangers souhaitant exporter des produits de l'élevage vers l'Équateur, en vertu de la Décision (*Resolución*) 0115 du 14 juin 2019.  <https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/ECU/19_5036_00_s.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres: |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: Sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Agencia de Regulación y Control Fito y Zoosanitario - AGROCALIDAD  Ing. Patricio Almeida Granja  Av. Interoceánica Km. 14 1/2, La Granja MAG, Tumbaco  Téléphone: +(593) 2 237 2844  +(593) 2 256 7232, int. 118  Courrier électronique: direccion@agrocalidad.gob.ec  relaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ec  agrocalidad.rrii@gmail.com |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Agencia de Regulación y Control Fito y Zoosanitario - AGROCALIDAD  Ing. Patricio Almeida Granja  Av. Interoceánica Km. 14 1/2, La Granja MAG, Tumbaco  Téléphone: +(593) 2 237 2844  +(593) 2 256 7232, int. 118  Courrier électronique: direccion@agrocalidad.gob.ec  relaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ec  agrocalidad.rrii@gmail.com |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**